

RÈGLEMENT INTÉGRÉ - Article 11 - D.P.R. 430/2001

CONCOURS D'APPEL D'APPEL

"Concours photo #SyntiumAndMe"

Société organisatrice: PETRONAS LUBRICANTS ITALY SPA

Siège social: via Santena, 1 - 10029 - Villastellone (TO) - P.IVA / C.F. 05082750968

Sujet délégué: Leevia s.r.l., dont le siège est à Piazza Centa 7, 38122, Trento - P.IVA 02339780229

Territoire: Pays indiqués à l'annexe A.

Participants: l'initiative s'adresse aux utilisateurs, adultes, domiciliés et / ou résidents des pays indiqués à l'annexe A du présent règlement. Il n'y a pas de restriction d'achat pour la participation.

Durée: du 20 juillet 2019 à 10 heures, au 31 décembre 2019. Procès-verbal avant le 20 janvier 2020

MODE DE PARTICIPATION:

Du 20 juillet 2019 (10h00) au 31 décembre 2019, tous les internautes adultes et résidents et / ou domiciliés dans les pays énumérés à l'annexe A du présent règlement auront la possibilité de participer à ce concours de la manière suivante: décrit ci-dessous.

Pour participer, vous devez accéder au site www.syntiumandme.com, qui est également accessible à partir des pages consacrées aux zones de référence répertoriées dans l'annexe A, depuis votre mobile ou votre ordinateur de bureau, enregistrez-vous de 10h00 le 20 juillet 2019 au 31 décembre 2019 à 23h59.

Tous les destinataires pourront accéder à l'interface de participation, où ils devront télécharger un contenu photographique représentatif du sujet "#SyntiumAndMe". Les utilisateurs en détail devront prendre une photo dans un garage à côté d'un fût Petronas Syntium Limited Edition. L'image peut représenter plus de personnes de la manière décrite. Par conséquent, en présence de plus d'une personne, le participant sera considéré comme le participant auquel les données saisies dans le formulaire correspondent.

Pour participer, les utilisateurs doivent s'inscrire en remplissant les champs marqués comme obligatoires dans le formulaire électronique approprié, en indiquant leur pays de domicile / résidence parmi ceux énumérés à l'annexe A, ou bien en se connectant sur Facebook ou une combinaison unique de courrier électronique et mot de passe en entrant vos informations d'identification.

L'utilisateur recevra un email avec un lien de confirmation du système pour confirmer son identité. Pour compléter la procédure d'inscription, l'utilisateur devra se déclarer majeur et accepter le formulaire de confidentialité ainsi que les présentes règles et conditions.

Si les autorisations demandées ne sont pas fournies, il sera impossible de participer à ce concours.

Veillez noter que pour une participation via Instagram, les utilisateurs doivent indiquer le hashtag #SyntiumAndMe à des fins de participation. aucune photo sans hashtag ne sera prise en compte pour la procédure de sélection et le post doit être public.

En acceptant les règles, le participant:

- > autorise la publication et l'utilisation des images envoyées pour participer au concours dans les espaces et de la manière que la société organisatrice juge appropriés;
- > déclare être le propriétaire et / ou l'auteur de la ou des photographies et avoir obtenu les autorisations nécessaires de tiers et / ou des parents / tuteurs des mineurs mentionnés sur les photographies.

Il sera également tenu de lire les informations sur le traitement des données à caractère personnel et d'avoir consenti au traitement.

Une seule inscription sera autorisée pour chaque destinataire participant au concours, mais il sera possible pour un seul utilisateur de télécharger plusieurs photos différentes.

L'enregistrement est associé à une combinaison unique de Nom, Prénom et Adresse électronique, et chaque adresse électronique peut être associée à un nom et à un nom de destinataire uniques.

Le Promoteur se réserve le droit de vérifier et d'annuler toute inscription supplémentaire du même participant. Les inscriptions ultérieures liées à la même identité peuvent être invalidées même a posteriori et, en cas de gain, elles seront invalidées et le lot attribué à une réserve.

Aucune participation sous un faux nom, une fausse identité ou une identité fictive ne sera autorisée. Dans ce cas également, le promoteur se réserve le droit de vérifier l'identité des participants et de prendre toute mesure appropriée à cet égard en cas de violation de cette règle.

Sur la photo, il ne sera pas possible de montrer des enseignes, logos, marques ou produits distinctifs de sociétés ou de sociétés tierces concurrentes du Promoteur.

Ils seront acceptées les photos liées au thème de la compétition avec une taille maximale correspondant à 10 Mo.

Les photos doivent être dans l'un des formats suivants: jpg, jpeg ou png.

Les caractéristiques techniques du contenu photographique à charger, ainsi que les procédures de chargement de celui-ci, seront spécifiées en détail dans l'espace dédié. La date limite de soumission des photos par les participants sera le 31 décembre 2019 à 23 h 59 min 59 s".

Tous les contenus de photos téléchargés seront modérés par la société promotrice ou par des tiers nommés par celle-ci, ce qui éliminera à tout moment et à sa seule discrétion ceux qui sont considérés comme hors sujet ou, en tout cas, incompatibles avec le concours, ou sont contraires à la morale publique et à la moralité, voire à des images considérées comme offensantes pour des choses ou des personnes. Les photographies modifiées avec les outils Photoshop ne seront pas acceptées. Les œuvres refusées lors de cette phase seront toutefois conservées par la société organisatrice et mises à disposition pour d'éventuels contrôles. Le Promoteur, ou des tiers désignés par lui, se réservent le droit de ne pas accepter de photos identiques ou similaires téléchargées par le même utilisateur et / ou par différents utilisateurs (par exemple, sujets pris sous des angles différents ou avec de petits éléments de diversification).

Si les sujets représentés sont des mineurs, le participant garantit qu'il a fourni les informations et demandé le consentement relatif au traitement de données à caractère personnel au parent ou, en tout état de cause, à quiconque exerce l'autorité parentale sur l'enfant représenté dans la contribution photographique.

Les contributions photographiques téléchargées pour la participation seront publiées dans les 48 heures suivant le téléchargement.

Les contributions photographiques téléchargées, modérées et publiées à des fins de participation peuvent être votées jusqu'au 31 décembre 2019, dans la galerie accessible sur le site Web du concours, en cliquant sur le bouton de vote approprié, après inscription.

Le vote sera géré par une application informatique spécialement développée (appelée Application). Pour voter, chaque utilisateur doit avoir terminé les procédures d'inscription sur le site.

Il est à noter que le même utilisateur aura le droit d'exprimer au plus un vote pour la même photo pendant toute la période de participation.

Les votes qui suivent le premier pour la même photo et qui sont attribuables à la même identité peuvent donc être invalidés même a posteriori.

La société promotrice ou des tiers mandatés par ce dernier vérifieront que les votes des destinataires des photographies publiées sont réguliers: à titre d'exemple, et non exhaustif, le vote en double frauduleux ne sera pas autorisé avec l'utilisation de plusieurs inscriptions par le même utilisateur, ou par l'utilisation de procédures informatiques ou de logiciels pour l'expression de votes.

Affectation

D'ici le 20 janvier 2020, en présence d'un notaire ou du responsable de la protection des consommateurs et du public de la Chambre de commerce, le contenu photographique sera identifié, ce qui permettra à chacun des pays énumérés à l'annexe A d'obtenir davantage de voix. En détail, n. 6 fichiers, un pour chaque pays, et les utilisateurs associés aux photos ayant obtenu le plus grand nombre de votes remporteront les prix détaillés ci-dessous.

Pour le fichier 1 – Italie et République de Saint-Marin> les 10 premières photos les plus votées seront identifiées. Les utilisateurs combinés remporteront chacun: - 1 T-shirt POLO MAMGP MOTORSPORT MEN pour 40,98 € + TVA.

Pour le fichier 2 – Espagne> les 15 premières photos les plus votées seront identifiées et les utilisateurs combinés gagneront chacun: - n. 1 "Kit de récompense" comprenant: 1 Smartbox "Aventura Outdoor" d'une valeur de 50,00 € (TVA incluse), 1 veste MAMGP MOTORSPORT TEAM RAIN pour homme d'une valeur de 49,18 € + TVA, n.1 T-SHIRT POLO D'ÉQUIPE POUR HOMMES MAMGP MOTORSPORT d'une valeur de 32,78 € + TVA, 1 CASQUETTE MAMGP MOTORSPORT RACER d'une valeur de 16,39 € + TVA. Valeur totale de la "Prime Kit" égale à 148,35 € + TVA le cas échéant.

Pour le fichier 3 – Portugal> les 10 premières photos les plus votées seront identifiées et leurs utilisateurs combinés remporteront chacun: - n. 1 "ensemble de récompenses" comprenant> 2 veste de pluie pour hommes de MAMGP MOTORSPORT pour une valeur totale des deux prix de 131,14 € + 2 TVA, 2 chemises pour hommes de la flotte de MAMGP MOTORSPORT d'une valeur totale de 81 €, 96 + TVA, 2 MAMGP MOTORSPORT DRIVER CUP représentant la valeur totale des deux prix de 32,78 € + TVA. Valeur totale de la "Prime Kit" égale à 245,88 € + TVA.

Pour le fichier 4 – Belgique> les 10 premières photos les plus votées seront identifiées et les utilisateurs combinés remporteront chacun: - 1 sac à dos PETRONAS Syntium d'une valeur de 32,78 € + TVA.

Pour le fichier 5 – Pays-Bas> les 10 premières photos les plus votées seront identifiées. Les utilisateurs combinés remporteront chacun: - 1 sac à dos PETRONAS Syntium d'une valeur de 32,78 € + TVA.

Pour le fichier 6 – France> les 10 premières photos les plus votées seront identifiées. Les utilisateurs combinés remporteront chacun: - 1 sac à dos PETRONAS Syntium d'une valeur de 32,78 € + TVA.

Les 5 prochaines photos du classement de chaque fichier seront considérées comme des réserves à gravir.

En cas d'égalité des chances rendant impossible l'identification d'un nombre fermé de gagnants et de réserves à déduire pour chaque fichier, le moment d'envoi de la contribution sera pris en compte, en privilégiant les contributions envoyées auparavant.

Riepilogo Premi:

n. 10 POLO MAMGP MOTORSPORT HOMME POUR ÉQUIPE> Total 409,80 € + TVA

n. 15 "Prime Kit" Espagne> Total 2 225,25 € + TVA le cas échéant

n. 10 "Prime Kit" Portugal> Total € 2.458,80 + TVA

n. 30 Sac à dos PETRONAS Syntium> Total de 983,40 € + TVA

TOTAL TOTAL MONTEPREMI: 6 077,25 € + TVA exigible, sous réserve d'ajustement.

Il rappelle également et répète que:

- chaque utilisateur ne peut s'inscrire qu'une seule fois;
- Les votes exprimés via le processus de vote photo interne du logiciel seront considérés comme des votes utiles; en aucun cas les actions ne seront prises en compte pour l'attribution d'un des prix;
- Chaque participant qui télécharge une photo peut gagner un prix uniquement et exclusivement; par conséquent, dans le cas de plusieurs photos envoyées par le même participant, la photo ayant obtenu le plus grand nombre de votes des utilisateurs sera prise en compte pour la création du classement par rapport au pays de référence et, en cas de mérite égal, du moment de envoi de la contribution, en privilégiant les contributions envoyées auparavant.

COMMUNICATIONS ET ACCEPTATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront informés par e-mail et / ou par téléphone dans les 15 jours suivant leur cession et devront accepter le prix dans les délais et modalités indiqués dans la phase de notification de l'avis de vainqueur selon les modalités qui leur seront communiquées, en indiquant également une adresse utile. dans le but d'expédier le prix. Si le gagnant est introuvable ou si l'acceptation n'est pas valide (par exemple, en raison de l'omission de répondre dans les délais et selon les méthodes requis), le prix sera attribué à une réserve qui devra à son tour valider le prix de la manière sera indiqué à lui.

Les réserves ne seront contactées par ordre de positionnement que lorsque leur utilisation est nécessaire.

Il est également précisé que:

- Exclusion des participants: ils ne peuvent pas participer à ce concours:
- des sujets résidant et / ou domiciliés en dehors des pays énumérés à l'annexe A;
- mineurs.

Les électeurs doivent être majeurs et peuvent être résidents et / ou domiciliés dans l'un des pays énumérés à l'annexe A.

Ils sont également exclus du concours et ne pourront donc bénéficier d'aucun prix remporté par tous les utilisateurs qui, selon le jugement incontestable de la société promotrice ou des tiers désignés par elle, seront des lauréats disposant de moyens et d'instruments jugés de manière suspicieuse, frauduleuse, ou en violation du cours normal de l'initiative. La société promotrice ou des tiers désignés par la même réserve se réservent le droit de procéder, dans les conditions jugées les plus appropriées et dans le respect des lois en vigueur, pour limiter et interdire toute initiative visant à contourner le système conçu.

La société promotrice ou des tiers désignés par la même réserve se réservent le droit de procéder, dans les conditions jugées les plus appropriées et dans le respect des lois en vigueur, pour limiter et interdire toute initiative visant à contourner le système conçu.

La photo doit être prise dans un garage en présence du fût PETRONAS Syntium Limited Edition.

Le Promoteur se réserve le droit de disqualifier un concurrent et / ou de bloquer le compte et / ou de déduire indûment les points accumulés si des comportements ont été mis en œuvre de manière à échapper au système de jeu créé (y compris, mais sans s'y limiter, le piratage). comptes temporaires, fictifs, participations multiples à partir de la même adresse IP, etc.). Les participations actuelles seront soumises à des contrôles.

- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour les problèmes d'accès, empêchements, défaillances ou difficultés concernant les outils techniques, l'ordinateur, la ligne téléphonique, la transmission et la connexion, la connexion Internet qui pourraient empêcher un concurrent de participer au concours ou d'accepter vos gains dans les délais et les moyens indiqués.

- Le gagnant est le seul responsable de la gestion de sa propre adresse e-mail, notamment:

- à la reconnaissance d'une adresse e-mail de gagner;

- par l'adoption de mesures de sécurité qui empêchent d'autres parties non autorisées d'accéder à sa boîte aux lettres.

La société organisatrice et les tiers désignés par celle-ci n'assument aucune responsabilité en cas d'échec ou de livraison tardive du lot en cas de survenance de l'une des conditions suivantes:

- La boîte aux lettres du gagnant est pleine;

- le courrier électronique indiqué par le participant lors de la phase d'inscription est inexistant, incorrect ou incomplet;

- l'ordinateur hôte ne répond pas après l'envoi de la notification par courrier électronique du gain;

- la boîte aux lettres d'un gagnant est désactivée;

- L'adresse électronique indiquée lors de l'inscription est incluse dans une liste noire;

- Données personnelles incorrectes et / ou mensongères.

Les utilisateurs ne seront pas acceptés comme valides et ne pourront pas enregistrer les utilisateurs qui essaieront de s'enregistrer auprès des fournisseurs généralement utilisés pour créer des emails temporaires tels que ceux présents sur ce lien: http://asset.leevia.com/doc/disposable_fake_emails_list.txt.

- Les prix seront remis à ceux qui y ont droit dans les 180 jours (six mois) à compter de la date d'affectation à l'adresse indiquée par le gagnant lors de l'avis de gagnant.

- Tous les prix ne peuvent en aucun cas être convertis en jetons d'or ou en argent. Le Promoteur se réserve le droit, dans l'éventualité où les lots ne seraient pas disponibles pour des raisons autres que sa faculté, de fournir un lot de valeur égale ou supérieure, présentant des caractéristiques similaires.

- La valeur des primes Je tiens compte du taux de TVA appliqué en Italie.

- Les prix ne sont pas transférables

- La société promotrice se réserve le droit d'annuler ce concours à tout moment et de modifier le présent règlement sans préavis, si des circonstances imprévues, indépendantes de sa volonté, le justifient.

- Dépôt de garantie: Le dépôt égal à 100% du montant des lots mis en jeu, conformément à l'art. 7 de la D.P.R. 430/2001, a été remis au ministère du Développement économique.

ONLUS:

Les prix, s'ils ne sont pas attribués, pour quelque raison que ce soit, à la différence de ceux refusés, seront donnés à l'ONLUS suivant, comme prévu à l'art. 10 paragraphe 5 de la D.P.R. n. 430, 26 octobre 2001:

➤ Fondation Piémontaise pour la Recherche sur le Cancer ONLUS - Route Provinciale, 142 km 3,95 - 10060 Candiolo, Turin - Code des impôts: 97519070011

Avertissements:

Il convient de noter que les coûts de participation seront ceux prévus dans le plan tarifaire convenu par chaque participant avec son fournisseur, sans aucun coût supplémentaire.

Nous certifions que cette promotion n'est en aucun cas sponsorisée, approuvée ou administrée par Facebook et / ou Instagram ou associée à Facebook et / ou Instagram. Pour les participations via Facebook et / ou Instagram, les utilisateurs participants déclarent être majeurs et déjà inscrits sur Facebook et / ou Instagram avant le début du concours, le promoteur se réservant le droit d'en demander la preuve.

Si precisa che:

le serveur de gestion de la concurrence réside sur le territoire national italien. Là où la dynamique des médias sociaux entre en jeu (connexion Facebook et téléchargement sur Instagram), il existe un système de "copie miroir" qui réplique les données sur le serveur de gestion de concours situé en Italie.

Publicité:

le contenu de la promotion sera communiqué par les moyens suivants: campagne Web. Le règlement complet sera disponible sur le site Web du concours. Dans tous les cas, la société se réserve le droit d'utiliser tout autre moyen de communication qui semble approprié pour porter le contenu de cet événement à l'attention des destinataires.

- La société promotrice n'entend pas exercer le droit à une compensation de la retenue à la source de 25% prévue à l'art. 30 du D.P.R. 600 du 29/9/73.

TRAIEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

PETRONAS LUBRICANTS ITALY SPA garantit que le traitement des données à caractère personnel fournies par les participants, qui déclarent être majeurs, en rapport avec cette cérémonie de

remise des prix se déroule dans le respect de la législation sur la protection des données à caractère personnel présentée dans la section correspondante sous la forme de: inscription à la compétition.

Les participants qui téléchargent une photo dans ce concours déclarent et garantissent:

- que la photo envoyée est leur propriété exclusive et n'enfreint pas les droits des tiers.;
- qu'il n'existe aucun droit de tiers s'opposant à la transmission et à la publication éventuelle de la photo, ni à la divulgation complète par le Promoteur et par les sociétés au même connecté sur tout matériel, moyen de communication, sans aucune limitation territoriale ou temporelle;
- s'engager à tenir la société promotrice exempte de toute réclamation et / ou action judiciaire et extrajudiciaire de quelque tiers que ce soit, y compris le dédommagement de tiers. au matériel photographique envoyé, ainsi qu'aux frais (y compris le remboursement de tous les frais engagés) que le Promoteur devrait résulter de litiges de toute nature mis en avant par des tiers concernant la photo présentée;
- la cession de tout droit de divulgation et d'exploitation de la photo au Promoteur, y compris la faculté du Promoteur et de ses ayants droit, d'utiliser la photo dans du matériel publicitaire, de format, sur tout support, sans aucune limitation territoriale;
- leur renonciation à demander une indemnité ou à le faire;
- que les droits de propriété et les droits d'auteur de la photo présentée ne sont pas grevés de quelque acte que ce soit qui limite leur efficacité en tant que licences ou équivalent.
- être responsables de la photo prise et envoyée dans le but de participer à ce concours.

Il est entendu que les participants à cet événement déclarent être majeurs.

Comment participer à ce concours: participation implique pour le consommateur l'acceptation sans réserve et sans réserve des règles et clauses contenues dans le présent règlement, sans aucune limitation.

Milan, le 5 juillet 2019

Pour PETRONAS LUBRICANTS ITALY SPA

Le Sujet délégué
Leevia s.r.l.

ANNEXE A)

Pays membres:

Italie et République de Saint-Marin (italy.syntiumandme.com)

Espagne (spain.syntiumandme.com)

Portugal (portugal.syntiumandme.com)

Belgique (belgium.syntiumandme.com)

Pays-Bas (netherlands.syntiumandme.com)

France (france.syntiumandme.com)